



Communiqué de presse

22 juillet 2026

Statistiques relatives aux paiements : second semestre 2025

- [Le nombre total de paiements hors espèces dans la zone euro](#) au second semestre 2025 s'est établi à 83,5 milliards, en hausse de 6,9 % par rapport au second semestre 2024, avec [une valeur totale](#) de 117 800 milliards d'euros, soit une hausse de 0,8 % par rapport au second semestre 2024
- Les [paiements par carte](#) ont représenté 57 % du nombre total de paiements scripturaux au second semestre 2025, les [virements](#) 21 %, les [prélèvements](#) 14 %, et les [paiements en monnaie électronique](#) 6 % ¹
- Au second semestre 2025, le [nombre de paiements par carte sans contact](#) s'est établi à 32,9 milliards, en hausse de 11,9 % par rapport au second semestre 2024, avec une [valeur totale](#) de 900 milliards d'euros, soit une hausse de 12,8 % par rapport au second semestre 2024
- Le [nombre de cartes de paiement en circulation](#) à la fin du second semestre 2025 s'est établi à 872,7 millions, en hausse de 7,3 % par rapport au second semestre 2024, soit en moyenne 2,5 [cartes de paiement par habitant de la zone euro](#), avec une [valeur moyenne](#) d'environ 39 euros par paiement par carte
- Environ 60,1 milliards [d'opérations ont été traitées par les systèmes de paiement de masse dans la zone euro](#) au second semestre 2025, pour une valeur de 27 900 milliards d'euros

La Banque centrale européenne (BCE) a publié ce jour les statistiques sur les paiements scripturaux pour le second semestre 2025 ². Ces statistiques comprennent des indicateurs relatifs à l'utilisation par le public des services, des cartes et des terminaux de paiement, ainsi que les montants en volume et en valeur des transactions traitées par le biais des systèmes de paiement de masse et de montant élevé. Le présent communiqué de presse se concentre sur les évolutions dans l'ensemble de la zone euro, bien que des statistiques soient également publiées au niveau national pour chaque État membre de la zone euro et pour la plupart des États membres de l'UE n'appartenant pas à la zone euro. Les agrégats de l'UE et de la zone euro sont également publiés ³.

¹ Des statistiques ont également été collectées sur les chèques, les transferts et les autres services de paiement, qui ont représenté ensemble environ 1 % du nombre total des opérations de paiements scripturaux dans la zone euro au second semestre 2025. Les parts individuelles peuvent ne pas être égales au total de 100 %, en raison des écarts d'arrondis.

² Les données publiées ont été collectées conformément au règlement BCE/2020/59 portant modification du règlement BCE/2013/43 sur les statistiques relatives aux paiements, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Le règlement BCE/2020/59 a porté la fréquence de collecte des données d'annuelle à semestrielle. Les données relatives à certains indicateurs de haut niveau ainsi que des détails supplémentaires concernant les paiements par carte sont collectés selon une périodicité trimestrielle. Les données pour le second semestre 2025 sont signalées comme provisoires et sont susceptibles d'être révisées.

³ Au moment de la déclaration des données semestrielles pour le second semestre 2025, certains pays n'appartenant pas à la zone euro étaient encore en cours de mise en œuvre des exigences du règlement BCE/2020/59. Les agrégats pour l'UE ne recouvrent donc pas l'ensemble des pays de l'UE. De plus amples informations sur les pays de l'UE qui déclarent un champ d'application partiel sont disponibles dans les notes méthodologiques spécifiques à chaque pays sur le [portail de données de la BCE](#).

Services de paiement ⁴

Au second semestre 2025, le nombre total d'opérations de paiements scripturaux ⁵ dans la zone euro s'est établi à 83,5 milliards, en hausse de 6,9 % par rapport au second semestre 2024, la valeur totale correspondante s'établissant à 117 800 milliards d'euros, en hausse de 0,8 % par rapport au second semestre 2024. Les paiements par carte ont représenté 57 % du nombre total d'opérations, les virements 21 %, les prélèvements 14 % et les paiements en monnaie électronique 6 %. Les 1 % restants comprennent les chèques, les transferts et les autres services de paiement (cf. annexe, tableau 1).

⁴ Les instruments SEPA sont inclus dans les catégories concernées. Les informations relatives à ces instruments peuvent être consultées sur le [site internet de la BCE](#).

⁵ Les services de paiements scripturaux totaux excluent les retraits d'espèces et incluent les virements, les prélèvements, les paiements par carte avec des cartes émises par des prestataires de services de paiement résidents, les opérations de paiements en monnaie électronique avec de la monnaie électronique émise par des prestataires de services de paiement résidents, les chèques, les transferts et les autres services de paiement. Un [total](#) élargi, qui inclut les retraits d'espèces, est également disponible à partir du portail de données de la BCE.

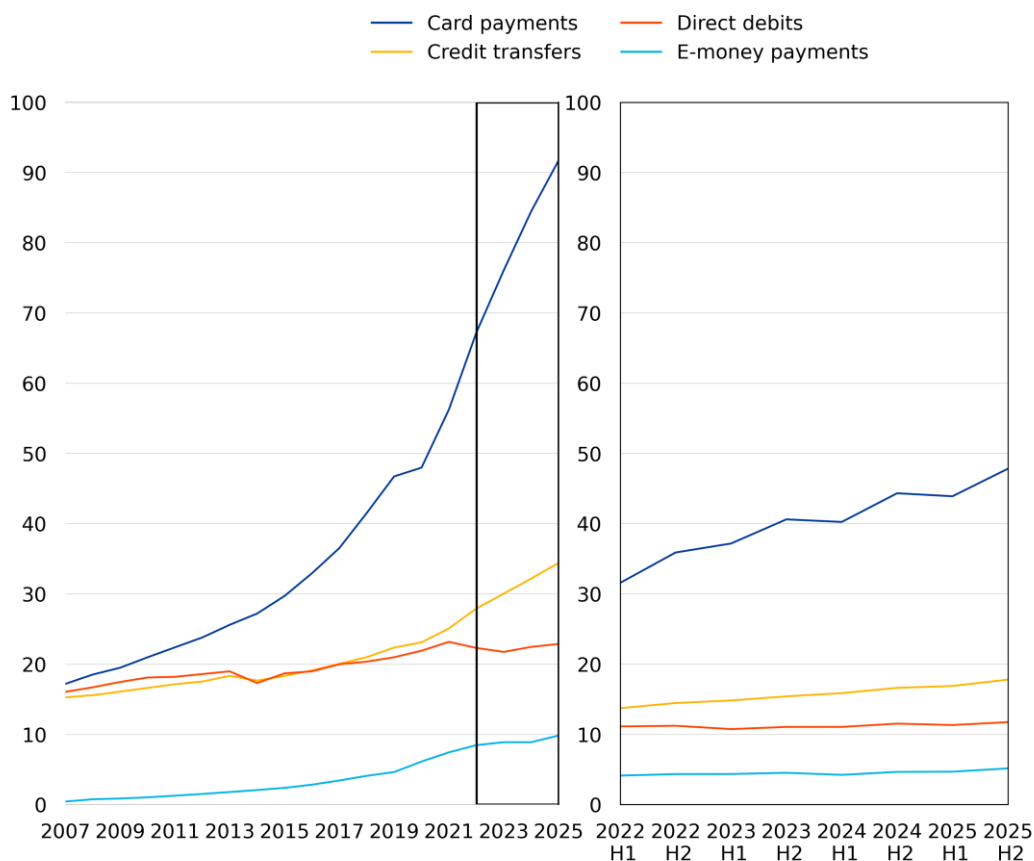
Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Graphique 1

Utilisation des principaux services de paiement dans la zone euro

(nombre de transactions en milliards, le graphique sur la partie droite correspond aux données semestrielles)



Source : BCE.

Note : Les données ont été partiellement estimées pour les périodes antérieures à 2010, des modifications méthodologiques ayant été réalisées au cours de ces années et certaines données n'étant pas directement disponibles. L'estimation historique garantit la comparabilité des chiffres sur la totalité de la période. Des statistiques ont également été collectées sur les chèques, les transferts et les autres services de paiement, qui ont représenté ensemble 1 % du nombre total des opérations de paiements scripturaux dans la zone euro au second semestre 2025.

Données relatives aux services de paiement

Paielements par carte

Au second semestre 2025, le nombre de paiements par carte au sein de la zone euro a augmenté de 7,9 % par rapport au second semestre 2024 pour s'établir à 47,8 milliards. La valeur totale correspondante des paiements par carte s'est établie à 1 800 milliards d'euros, soit 6,9 % de plus qu'au second semestre 2024, soit une valeur moyenne d'environ 39 euros par paiement. La répartition

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

entre opérations effectuées à distance ou sur place ⁶ du nombre total de paiements par carte était de 19 % contre 81 %, tandis qu'en valeur, elle était de 30 % contre 70 %. Le nombre de paiements par carte sans contact initiés à un terminal de transfert électronique de fonds situé à un point de vente physique est ressorti à 32,9 milliards, en hausse de 11,9 % par rapport au second semestre 2024, leur valeur totale augmentant de 12,8 % par rapport au second semestre 2024, pour s'établir à 900 milliards d'euros. En conséquence, leur part dans le nombre total des paiements par carte effectués sur place s'est établie à 85 %, tandis que leur part correspondante en valeur était de 70 %. Au niveau national, Chypre a enregistré la part la plus importante de paiements par carte en pourcentage du nombre total de paiements scripturaux au second semestre 2025, soit environ 75 % (cf. annexe, tableau 2).

Virements ⁷

Au second semestre 2025, le nombre de virements au sein de la zone euro s'est établi à 17,8 milliards, en hausse de 7,1 % par rapport au second semestre 2024, la valeur totale correspondante s'établissant à 108 900 milliards d'euros, en hausse de 0,6 % par rapport au second semestre 2024. Les paiements de montant plus élevé étant généralement effectués par virement ⁸, ils ont représenté 92 % de la valeur totale des paiements scripturaux. Le ratio des transactions initiées par voie électronique par rapport aux transactions initiées en utilisant des formulaires sur support papier s'est établi à dix-neuf pour une environ, tandis qu'en valeur, le ratio s'est établi à quinze pour une environ. Au niveau national, la Lettonie a continué d'enregistrer la part la plus importante de virements en pourcentage du nombre total de paiements scripturaux au second semestre 2025, à environ 36 % (cf. annexe, tableau 2).

Prélèvements

Au second semestre 2025, le nombre de prélèvements au sein de la zone euro s'est établi à 11,7 milliards, en hausse de 1,8 % par rapport au second semestre 2024, la valeur totale correspondante s'établissant à 5 600 milliards d'euros, en hausse de 3,4 % par rapport au second semestre 2024. Sur le nombre total de prélèvements, ceux opérés par voie électronique ont représenté 13 % et ceux pour lesquels l'accord est donné sous une autre forme ont représenté 87 %, tandis qu'en valeur, la répartition a été de 14 % contre 86 %. Au niveau national, l'Allemagne a

⁶ Les paiements par carte effectués à distance sont des opérations de paiement initiées via internet ou un appareil permettant la communication à distance, tandis que les paiements par carte effectués sur place sont initiés à des terminaux, y compris ceux utilisant la technologie sans contact. Les paiements par carte effectués à distance ou sur place incluent les paiements initiés via des solutions de paiement mobiles (par exemple, un portefeuille numérique connecté à une carte). Ceux-ci se reflètent comme étant effectués à distance ou sur place sur la base du canal d'initiation – par exemple, un paiement par carte initié en ligne via un portefeuille numérique est un paiement par carte effectué à distance, tandis qu'un paiement par carte initié sans contact via un portefeuille numérique sur un terminal de point de vente est effectué sur place.

⁷ Les virements incluent également les virements instantanés SEPA.

⁸ Les statistiques de la BCE relatives aux paiements concernant les virements impliquant des institutions financières non monétaires incluent également les virements entre les sociétés et les autres entités commerciales, qui contribuent de manière importante à la valeur élevée du total des virements dans la zone euro.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

continué d'enregistrer la part la plus importante de prélèvements en pourcentage du nombre total de paiements scripturaux au second semestre 2025, à 31 % environ (cf. annexe, tableau 2).

Paielements en monnaie électronique

Au second semestre 2025, le nombre d'opérations de paiements en monnaie électronique au sein de la zone euro s'est établi à 5,1 milliards, en hausse de 10,7 % par rapport au second semestre 2024, la valeur correspondante s'établissant à 300 milliards d'euros, en hausse de 11,7 % par rapport au second semestre 2024. Sur le nombre total d'opérations de paiements en monnaie électronique, celles opérées par le biais de comptes de monnaie électronique ont représenté 99 % et celles opérées par le biais de cartes sur lesquelles de la monnaie électronique peut être stockée ont représenté 1 %, tandis qu'en valeur, la répartition a été de 97 % contre 3 %.

Cartes et dispositifs de paiement

À la fin du second semestre 2025, le nombre de cartes ayant une fonction de paiement ⁹ s'est établi à 872,7 millions, en hausse de 7,3 % par rapport au nombre enregistré à la fin du second semestre 2024. La population totale de la zone euro étant de 353 millions d'habitants environ, cela représente en moyenne 2,5 cartes de paiement par habitant de la zone.

À la fin du second semestre 2025, le nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB) dans la zone euro a diminué de 1,3 % par rapport au nombre enregistré à la fin du second semestre 2024, pour revenir à 248 900 environ. Parmi ces DAB, 38 % acceptent les opérations sans contact.

À la fin du second semestre 2025, le nombre total de terminaux de points de vente s'est établi à 25,7 millions environ ¹⁰, une hausse de 24,6 % par rapport au nombre enregistré à la fin du second semestre 2024. Parmi ces terminaux, 93 % acceptent les opérations sans contact.

Systèmes de paiement ¹¹

Systèmes de paiement de masse

⁹ Les cartes ayant une fonction de paiement excluent les cartes n'ayant qu'une fonction de monnaie électronique.

¹⁰ Le nombre de DAB et/ou de terminaux de point de vente dans certains pays de la zone euro est affecté par le comptage multiple. Cela s'explique par l'acquisition multiple de dispositifs de paiement par carte – une situation dans laquelle plusieurs prestataires de services de paiement réalisent des transactions sur le même dispositif de paiement par carte. Pour les pays concernés, cela a été signalé dans les notes méthodologiques spécifiques à chaque pays.

¹¹ Certains des systèmes de paiement mentionnés dans le présent communiqué de presse sont d'importance systémique au niveau de la zone euro. De plus amples informations sont disponibles sur le [site internet de la BCE](https://www.ecb.europa.eu/press/pr/2025/0722/2025072201.en.htm).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Les systèmes de paiement de masse situés dans la zone euro traitent principalement les paiements effectués par les particuliers et les entreprises, d'une valeur relativement faible et d'un volume important en général.

Au second semestre 2025, 36 systèmes de paiement de masse au sein de la zone euro ont traité environ 60,1 milliards d'opérations pour une valeur cumulée de 27 900 milliards d'euros. Les virements instantanés ont représenté 25 % du nombre total et 8 % de la valeur totale des opérations de virement transitant par des systèmes de paiement de masse de la zone euro.

Le type, le volume et la portée géographique des transactions traitées par les systèmes de paiement de masse situés dans la zone euro sont très différents. Les trois principaux systèmes (MCMS ¹², STEP2-T ¹³ et CORE (France)) ont traité 67 % du volume et 63 % de la valeur de l'ensemble des transactions transitant par les systèmes de paiement de masse situés dans la zone euro au second semestre 2025.

¹² Le Mastercard Clearing Management System (MCMS) est un système de paiement permettant de traiter des transactions en euros et dans d'autres devises. Il est exploité par Mastercard Europe en Belgique et regroupe des participants de plus de 50 pays et territoires.

¹³ STEP2 est une chambre de compensation automatisée paneuropéenne pour les paiements de masse en euros exploitée par ABE Clearing.

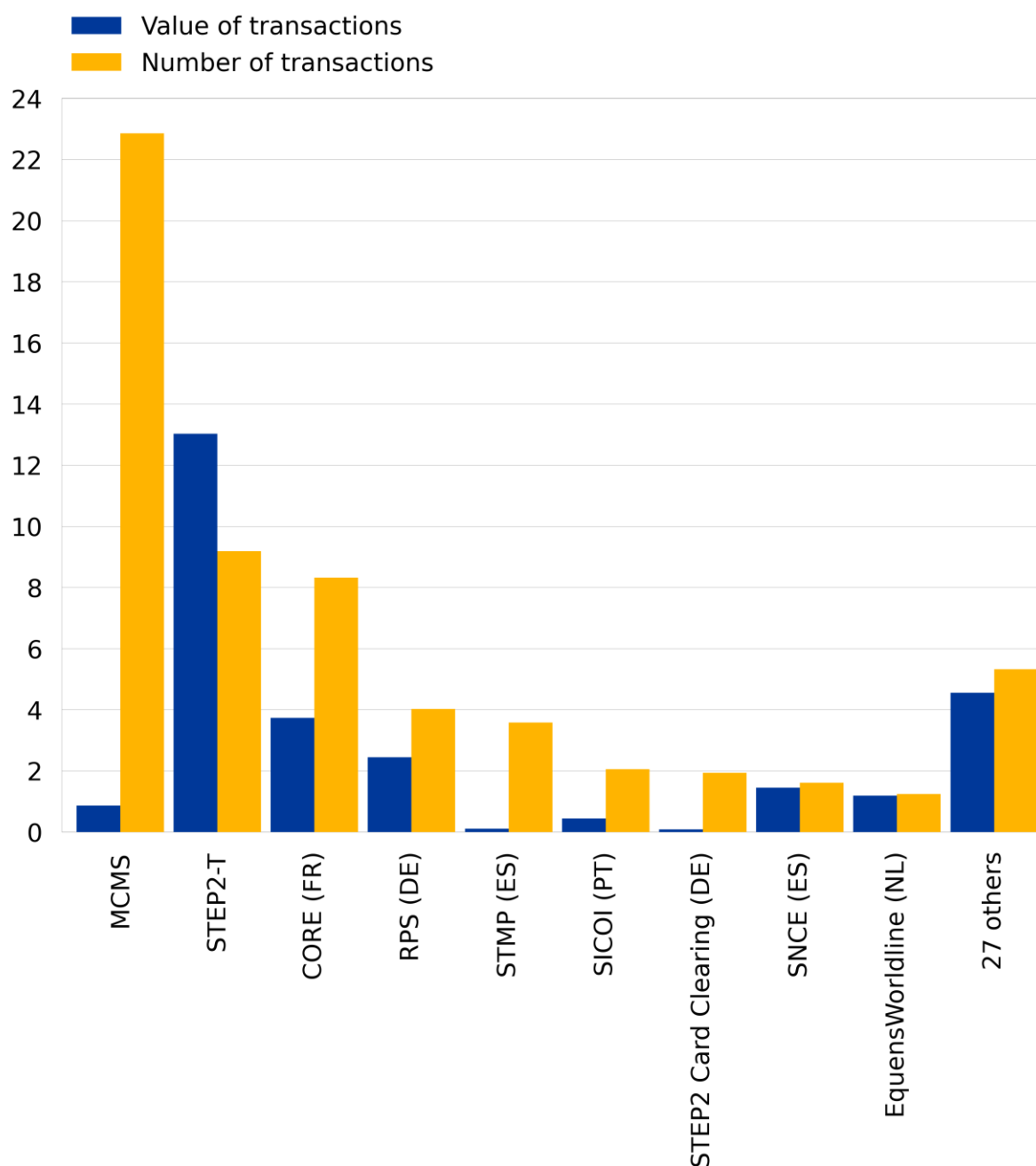
Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Graphique 2

Principaux systèmes de paiement de masse situés dans la zone euro, valeur et nombre de transactions traitées au second semestre 2025

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros et nombre de transactions en milliards)



Source : BCE.

[Données relatives aux systèmes de paiement de masse](#)

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France

Systèmes de paiement de montant élevé

Les systèmes de paiement de montant élevé constituent le pilier de l'infrastructure des marchés financiers de la zone euro et sont conçus principalement pour traiter les paiements de montant élevé et/ou hautement prioritaires effectués entre les participants au système pour leur propre compte ou pour celui de leurs clients.

Au second semestre 2025, les systèmes de paiement de montant élevé situés dans la zone euro ont procédé au règlement de 75,1 millions de paiements pour une valeur totale de 213 800 milliards d'euros, T2 et EURO1 étant les deux principaux systèmes ¹⁴.

¹⁴ T2 est le service de règlement brut en temps réel de l'Eurosystème pour les paiements en monnaie de banque centrale libellés en euros. D'un point de vue juridique, T2 est intégré à la plateforme consolidée des services TARGET, qui a remplacé le système préexistant TARGET2 RTGS exploité par l'Eurosystème jusqu'en mars 2023. EURO1 est un système de paiement pour les paiements en euros de montant élevé à compensation multilatérale à l'échelle de l'UE exploité par ABE Clearing. Les paiements sont traités tout au long de la journée dans EURO1 et les soldes finaux sont réglés à la fin de la journée dans T2.

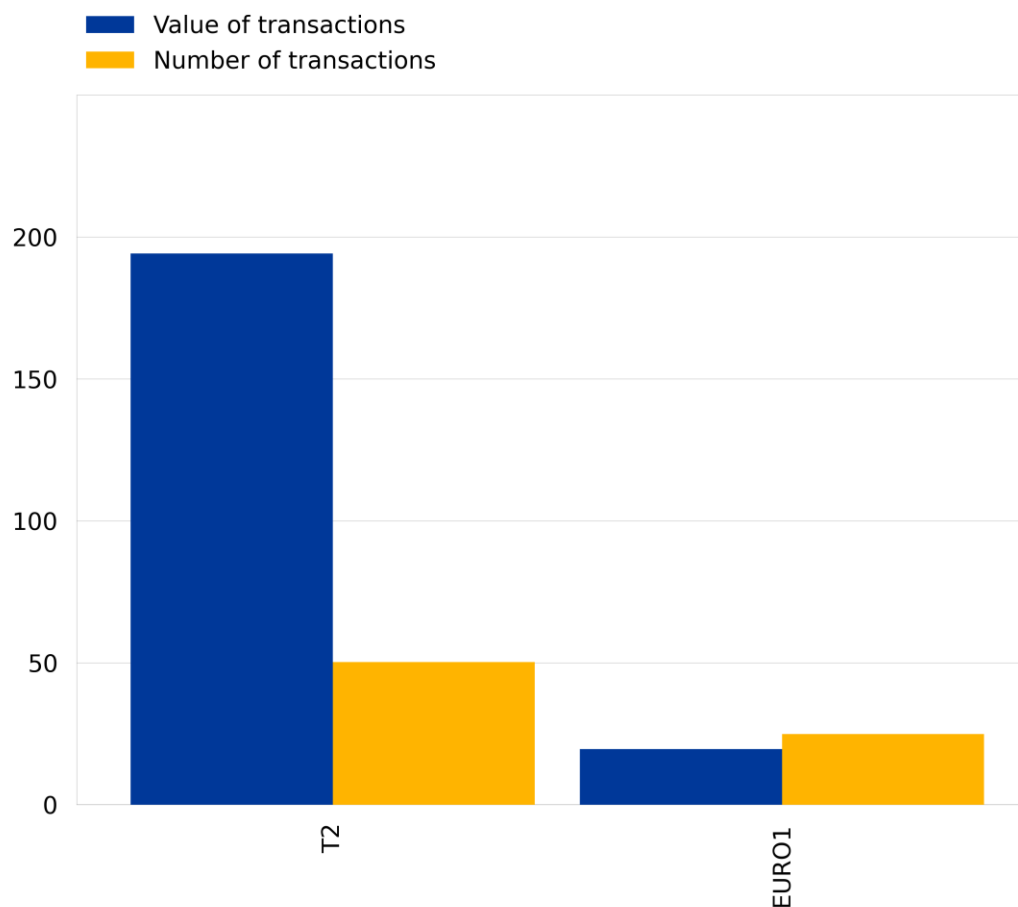
Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Graphique 3

Principaux systèmes de paiement de montant élevé situés dans la zone euro, valeurs et nombres de transactions traitées au second semestre 2025

(valeur des transactions en milliers de milliards d'euros et nombre de transactions en millions)



Source : BCE.

[Données relatives aux systèmes de paiement de montant élevé](#)

Notes :

- > Les statistiques de paiements complètes peuvent être téléchargées à partir du [portail de données de la BCE](#). Le portail de données inclut également des [tableaux de bord interactifs](#) et des [rapports interactifs](#) qui facilitent la visualisation des données. Pour plus d'informations relatives à la méthodologie, y compris une liste de toutes les définitions des données, se reporter à la partie « *Payment services and large-value and retail payment systems* » de la section « [Statistiques](#) » du site internet de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source
Traduction : Banque de France

- > À compter de 2025, le champ de diffusion des statistiques relatives aux paiements publiées sur le portail de données a été étendu en deux vagues. Depuis mars 2025, la publication trimestrielle des statistiques relatives aux paiements a été considérablement élargie, proposant des ventilations géographiques plus détaillées ainsi que des informations supplémentaires concernant les paiements par carte par type de code de catégorie de commerçant (*merchant category codes*, MCC). À compter de juillet 2025, la publication semestrielle inclut des détails relatifs aux systèmes de paiement pour les virements et les prélèvements automatiques, ainsi que des ventilations géographiques plus granulaires, entre autres. En outre, certains indicateurs relatifs aux opérations de paiement frauduleuses sont désormais disponibles sur le portail de données. Pour ces derniers, veuillez également vous reporter à la partie « *Disclaimer* » située à la fin de cette [page du portail de données](#).
- > Le cadre méthodologique et de déclaration des statistiques relatives aux paiements, entré en vigueur le 1er janvier 2022, a été amélioré afin de prendre en compte les évolutions progressives des marchés des paiements et les modifications du cadre juridique qui y sont liées en Europe. Les obligations de déclaration accrues sont définies dans le règlement BCE/2020/59 portant modification du règlement BCE/2013/43 sur les statistiques relatives aux paiements ainsi que dans l'orientation BCE/2021/13 sur les obligations de déclaration en matière de statistiques relatives aux paiements. De plus, le manuel sur la déclaration des statistiques de paiements (*Manual on payments statistics reporting*) est disponible sur le [site internet de la BCE](#).
- > Les liens hypertextes présents dans le corps du texte du communiqué et dans les tableaux en annexe renvoient à des données susceptibles de varier avec les nouvelles publications en raison des révisions. Les chiffres indiqués dans les tableaux en annexe correspondent à une photographie des données au moment de la présente publication. Sauf indication contraire, les statistiques se rapportant à la zone euro couvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro à la période sur laquelle portent les données.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu